



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-21196>

Département(s) de publication : **20B**

Annonce n° **24-21196**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-8713

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Collectivité de Corse

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007695800012

Ville : AJACCIO

Code postal : 20187

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 20B

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réhabilitation de la route forestière n°8 sentier de transhumance de Caprunale

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112700

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La CDC est propriétaire de la forêt territoriale du Fangu située sur les communes de Manso et Galeria. Cette forêt est constituée de 4 massifs (Lucciu, Tetti, Perticatu /Malazanca, Filosorma). C'est dans le massif du Falasorma que serpente une section de la route forestière n°8, le sentier de la transhumance de caprunale. La route forestière n° 8, achevée en 1865, a été construite par l'administration des Eaux et forêts pour l'exploitation forestière et utilisée par les bergers pour la transhumance des troupeaux. Elle conduit de Galeria à la forêt de Falasorma (36,7 km). Le dernier tronçon dit sentier de transhumance de caprunale, (6 kilomètres), qui part du pont di e Rocce (326 m) et aboutit à la bocca di Caprunale s'élève sur une pente moyenne de 11,5 % pour mille mètres de dénivelé

Critères d'attribution : Valeur technique : 50% Délai : 10% Prix : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 26/02/2024 à 12h00, lire 11/03 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2024